

## Résidence sociale LES EPINETTES

### COMMENT FAIRE ?

Pour constituer un dossier, adressez-vous à un travailleur social de secteur ou à votre référent social.

Pour une demande dans le cadre du F.J.T., veuillez contacter l'accueil de la résidence.

Après un entretien avec un travailleur social de la structure, le dossier sera examiné en commission d'attribution mensuelle du C.C.A.S. qui validera ou refusera l'entrée en résidence.

Contactez-nous  
pour tous  
renseignements.

### RESIDENCE SOCIALE LES EPINETTES

Rue de la Chavanne  
73230 BARBY

Téléphone : 04 79 72 95 71  
Fax : 04 79 72 71 29

#### ACCUEIL

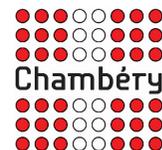
Lundi : 10h-12h / 14h30-17h30  
Mardi : 10h-12h / 14h30-17h30  
Mercredi : 10h-12h / 14h30-17h30  
Jeudi : fermé le matin / 14h30 - 17h30  
Vendredi : 10h-12h / 14h30-17h00

Un répondeur est disponible  
sur les heures de fermeture du service

Blog de la résidence :  
<http://epinettes73.overblog.com/>

**Centre communal  
d'action sociale**  
[www.chambery.fr](http://www.chambery.fr)

145, rue Paul Bert  
BP 30368  
73003 CHAMBÉRY cedex  
04.79.60.50.20



Logement  
transitoire  
et Foyer  
Jeunes  
Travailleurs

## LE SERVICE

La Résidence des Epinettes est une structure de 180 logements transitoires dont 80 lits sont agréés Foyer Jeunes Travailleurs (F.J.T.). Elle a pour objet d'offrir une solution de logement temporaire à des ménages suffisamment autonomes pour occuper un logement du parc locatif, mais ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire pour des raisons économiques mais aussi sociales et pour lesquelles un accompagnement est nécessaire. L'objectif est d'accompagner les résidents vers un logement de droit commun.

Agréée « Habitat Jeunes », elle accueille un public de moins de 30 ans (lycéens et étudiants majeurs, stagiaires, jeunes salariés ou en recherche d'emploi), et permet une première expérience de logement autonome.

Ecoute  
Respect  
Confiance

## NOS MISSIONS

180 logements meublés allant du studio au T2 sont proposés. Pour faciliter l'accès à un logement autonome, les résidents bénéficient d'un accompagnement individuel par l'un des travailleurs sociaux de la structure. Au-delà, un travail partenarial est mené en lien avec les assistantes sociales de secteur ou les travailleurs sociaux référents.

Des actions collectives sont proposées au sein de la résidence pour faciliter le lien social et favoriser la prise d'autonomie.



Entretien

## POUR QUI ?

Les logements sont réservés aux personnes :

- âgées de 18 à 65 ans (entre 18 et 30 ans pour le F.J.T.),
- en situation régulière,
- disposant de ressources régulières.

### STUDIOS :

- personnes seules, étudiants.

### T1 bis : en priorité :

- couples sans enfants,
- familles monoparentales avec un enfant,
- personnes seules accueillant régulièrement leurs enfants,
- étudiants en colocation.

### T2 : en priorité :

- couples avec un enfant de moins de 16 ans,
- familles monoparentales avec deux enfants de moins de 10 ans,
- étudiants en colocation.